

## **Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 08 avril 2021 à 19 heures**

### **Étaient présents :**

Mme Irène THIBAUT Maire	M. Sylvain BOUCHERAT
M. Frédéric PORTE	M. Philippe TOURATON Conseiller
M. Patrick JACQUET Conseiller	M. Nicolas DESESSART Conseiller
Mme Agathe BERTHONECHE Conseillère	Mme Nadège PASTOUT Conseillère
Mme Christelle PICARD Conseillère	

Monsieur Denis PAJOT a donné pouvoir à Sylvain BOUCHERAT

Madame Laure CHAILLOT est absente excusé

Madame Christelle PICARD est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande à ce que qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour :

- Reconduction du contrat de la secrétaire de mairie. Approbation à l'unanimité.

### **Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal :**

Dans le paragraphe des questions diverses concernant la facture EDF la phrase :

« . *Les températures en 2021 ont certes été légèrement plus basses qu'en 2020 (moyenne de 3-6°C à Bourges en 2021 contre 6-9°C en 2020) ~~mais~~ et les mesures liées à la lutte contre la COVID-19 ont nécessité une aération importante et régulière des salles (de classe et polyvalente), ces dernières étant certainement une des causes de l'augmentation de la consommation.* » il convient de modifier mais (en rouge rayé) par « et ».

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **Vote des taux :**

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée à partir de 2021 par le transfert aux communes de la part départementale à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). De ce fait au taux communal de la taxe foncière sur le bâti doit s'ajouter le taux départemental.

Taux communal 2020 : 13.85%

Taux départemental 2021 : 19.72%.

Soit 13.85% + 19.72% = 33.57%

Soit pour l'année 2021 :

Taxe Foncière Bâtie	33.57 %
Taxe Foncière Non Bâtie	38.16 %
Cotisation Foncière des Entreprises	20.41 %

Vote à l'unanimité

**Affectation du résultat d'exercice d'exploitation 2020 :**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement), l'affectation du résultat d'exploitation 2020 est affecté comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice	85 546.91 €
B. Résultat antérieurs reportés	304 251.70 €
<b>C. Résultat à affecter (A+B)</b>	<b>389 798.61 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	319 993.66 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	-230 712.20 €
<b>Besoin de financement (D+E)</b>	<b>0.00 €</b>
1) Affectation en réserve R1068 en investissement	0.00 €
<b>2) H. Report en fonctionnement R002</b>	<b>389 798.61 €</b>
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Vote à l'unanimité

**Budget primitif 2021 :**

Les communes ont l'obligation de voter le budget primitif avant le 15 avril 2021  
Le budget a été préparé en commission finances, il se présente ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	425 863.66	425 863.66
FONCTIONNEMENT	728 845.61	728 845.61

Vote à l'unanimité

**Modernisation des sorties existantes sur l'autoroute A71 :**

Un courrier, du 8 mars 2021, du Président du Conseil Départemental du Cher a été reçu en mairie expliquant que deux délibérations avaient été prises :

- une pour la remise en sécurité de la sortie actuelle couplée au projet d'une seconde sortie au Nord de Bourges pour laquelle une étude d'opportunité a récemment été présentée par le concessionnaire Vinci Autoroute.
- l'autre pour le principe d'une étude de faisabilité et d'opportunité d'une sortie complémentaire à mi-chemin entre Bourges et Saint-Amand-Montrond pour desservir le territoire aux alentours de Levet. Cette étude relève du concessionnaire AP2R.

Monsieur le Président du Département du Cher invite les collectivités locales concernées par ces deux projets à délibérer sur l'opportunité de ces choix.

Il est proposé de reporter cette délibération afin d'obtenir plus de renseignements.

Vote à l'unanimité

**Fonds de concours :**

Le projet du bâtiment périscolaire a été présenté à Monsieur Cosyns. Un fonds de concours a été octroyé par la Communauté de Communes du Dunois d'un montant de 60 200 € afin de subventionner le projet. Une délibération concordante entre celle du Dunois et celle de la Commune de Senneçay doit être votée pour l'octroi ce fonds de concours.

Vote à l'unanimité

**Délibération portant motion pour une implantation d'aérogénérateurs sur la commune de Senneçay, à 1,5 km minimum de toute construction sur ladite COMMUNE :**

Compte-tenu des évènements précédents (Mât vandalisé et la convocation en gendarmerie des Maires de Senneçay, Vorly, Saint Denis de Palin et Saint-Germain des Bois), le conseil municipal discute sur l'opportunité de voir se construire des aérogénérateurs, communément appelés éoliennes sur la commune de Senneçay et souhaite qu'une distance minimale soit instaurée pour l'implantation des éoliennes. Il est proposé une distance minimale de 1 km 500 des habitations. La procuration de Monsieur Denis PAJOT ne sera pas prise en compte pour ce vote.

Voté à l'unanimité

**Reconduction du contrat de la secrétaire de mairie :**

Le contrat arrivant à échéance le 13 mai 2021, il convient de le renouveler. Le contrat sera renouvelé pour une durée de 3 ans au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, échelle C1.

Vote à l'unanimité.

**Informations diverses :**

- Vérification de l'aire de jeux le 29 avril 2021 par l'entreprise APAVE
- Intervention de la CAF

Lors du dernier Conseil Communautaire, la CAF a proposé de mettre en place une convention territoriale globale en partenariat avec la Communauté de Communes.

Cette convention sera mise en place en 3 phases : un état des lieux des prestations, des centres de loisirs, etc... sur tout le territoire communautaire, un diagnostic, et enfin, la rédaction de la convention.

Cette convention doit être votée avant le 31 décembre 2021 par le conseil communautaire.

- Convention portage des repas

Le dernier conseil municipal du 11 mars a acté l'autorisation de la signature d'une convention de portage de repas entre le CCAS de Dun sur Auron et la Commune de Senneçay. Celle-ci a été reçue en mairie. Après lecture, quelques points dont n'avait pas connaissance madame le Maire sont apparus : une redevance annuelle est demandée. Elle est répartie comme suit :

- Une redevance annuelle de 350 €
- Un coût de 1.20 € par habitant.

Pour 2020, la population retenue est de 478 habitants.

Cela représente un coût de 923.60 €.

Le prix du repas est de 10.20 €.

Madame le maire se renseigne auprès du directeur du CCAS pour avoir des informations complémentaires, avant de signer cette convention.

Si le principe de convention pour le portage de repas à domicile n'est pas remis en cause, cette convention sera revue lors du prochain conseil municipal, avec les nouveaux éléments apportés par madame le Maire

#### Repas cantine

Le projet de cantine gérée par la Commune de St Just, de Vorly et de Senneçay est de nouveau évoqué lors de ce conseil, avec de nouveaux éléments. La prestation des repas par Saint Just sera réalisée en liaison chaude (66°). Faudra-t-il prévoir l'achat d'une chambre chaude de matériels spécifiques ? Cela aura-t-il des conséquences sur le tableau électrique de la salle polyvalente ? À quelle heure les repas seront-ils livrés ? Cela aura-t-il une incidence sur les horaires des personnels ?

Un rendez-vous sera pris avec le service vétérinaire pour évaluer les locaux.

Une convention tripartite sera signée avec le numéro d'agrément de St Juste et de Vorly (livraison repas avec un véhicule électrique).

Le coût du repas sera facturé à 3.50€ par Saint Just, au même titre que le coût appliqué aux parents d'élèves de St Just.

#### - stagiaire

La mairie accueille une stagiaire jusqu'au 24 août. Elle est en licence pro Comptabilité à l'IUT de Bourges.

#### - Planning bâtiment périscolaire

Consultation : 23-04-2021 au 25-05-2021

Analyse des offres :

Choix des entreprises :

Lettres aux entreprises retenues :

Réunion publicitaire : 1<sup>ère</sup> quinzaine de juin

Démolition :

Démarrage des travaux : Début juillet

#### - Travaux sur la commune

Travaux effectués en urgence par Veolia pour une fuite sur une conduite.

Matériel roulant pour Julien :

Proposition portée sur une benne ou un godet hydraulique.

- Devis pour la benne entre 700 et 945 € H.T.
- Devis pour le godet hydraulique : 2 300€ H.T

- Commission ouverte travaux et environnement

Rendez-vous est pris pour le 15 avril 2021 à 18H30 au monument aux morts

- Archives départementales

Le dernier versement aux archives date de 1955. Rendez-vous est pris pour le 07 mai 2021 après-midi

Madame le Maire clôture la séance. Prochain conseil municipal 10 mai 2021